



ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS
Conseil interaméricain pour le développement intégré
(CIDI)



**CINQUIÈME RÉUNION DES MINISTRES
ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS
DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Du 17 au 18 novembre 2022
Santo Domingo, République dominicaine

OAS/Ser.K/XLVIII.5
CIDI/REMDES/doc.7/22 rev. 1
18 novembre 2022
Original: espagnol

PLAN D'ACTION DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE 2022

« Renforcer la coopération continentale pour une reconstruction résiliente
et un développement social durable dans les Amériques »

(Approuvé à la quatrième séance plénière, le 18 novembre 2022,
sous réserve de révision par la Commission de style)

Nous, les ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social des États membres de l'Organisation des États Américains (OEA), réunis dans la ville de Santo Domingo, en République dominicaine, les 17 et 18 novembre 2022, à l'occasion de la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (REMDES) dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), convenons du Plan d'action suivant pour la mise en œuvre des priorités et des lignes d'action définies dans la Déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social que nous avons adoptée, en vue de la prochaine réunion ministérielle, prévue pour 2025, en nous engageant à continuer de renforcer les politiques et les programmes de protection sociale en tant qu'outils indispensables à l'élimination de la pauvreté et à la réduction des inégalités qui caractérisent notre région et qui se sont accentuées sous les effets de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'en soulignant le rôle déterminant de la coopération continentale pour la promotion du développement social dans les Amériques.

1. CONTEXTE

Reconnaissant que le multilatéralisme joue un rôle clé dans la réalisation d'objectifs communs et la facilitation de solutions conjointes, en particulier face aux effets mondiaux de la pandémie de COVID-19, nous, les ministres et les hauts fonctionnaires chargés du développement social des États membres de l'OEA, renouvelons notre reconnaissance de la nécessité de promouvoir des synergies en termes de travail et de coopération avec d'autres organisations du Système interaméricain, par le biais de différents instruments, y compris les résolutions AG/RES. 2988 (LII-O/22) et AG/RES. 2967 (LI-

O/21) « Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : promotion de la résilience », adoptées par l'Assemblée générale lors de ses sessions ordinaires de 2021 et 2022, et la Déclaration de la Quatrième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social (REMDES) tenue au Guatemala en 2019 (document portant la cote CIDI/REMDES/DEC. 1/19).

Lors de la Quatrième REMDES, un Plan d'action a été adopté pour la première fois au niveau interaméricain dans le domaine du développement social, sous le titre « Vaincre la pauvreté multidimensionnelle et combler les écarts en matière d'équité sociale : vers un programme interaméricain de développement social » (CIDI/REMDES/doc.6/19 rev. 3) connu sous le nom de « Plan d'action de Guatemala 2019 », conçu comme une feuille de route définissant des actions concrètes pour promouvoir le développement social dans la région, exhortant les États membres à participer activement aux groupes de travail établis dans ce plan, ainsi qu'aux activités organisées par ceux-ci.

Compte tenu du contexte dans lequel ce processus s'est déroulé au cours des deux dernières années, marqué par les multiples effets de la pandémie de COVID-19 dans nos pays, la mise en œuvre du Plan d'action de Guatemala a accusé certains retards qui ont conduit à ce que le calendrier des activités établi dans le « Plan de travail » soit finalisé en avril 2021 (CIDI/CIDES/RPA/doc.3/21 rev. 1), marquant ainsi le début des travaux des Groupes de travail. L'élaboration de ce « Plan de travail » a nécessité d'ajuster les activités définies dans le « Plan d'action de Guatemala 2019 », en les adaptant aux restrictions imposées par la pandémie. Par conséquent, ce Plan d'action vise à donner une continuité aux travaux déjà en cours, à reprendre les activités qui, pour les raisons susmentionnées, n'ont pas pu être réalisées et à inclure de nouvelles activités conformes aux actions convenues dans la Déclaration de la Cinquième Réunion des ministres et des hauts fonctionnaires chargés du développement social.

Il convient de mentionner que ce document a été élaboré de manière participative, en incorporant les contributions fournies par les autorités de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES), la troïka de la réunion ministérielle et les membres des groupes de travail, avec le soutien du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité du Département de l'inclusion sociale de l'OEA en tant que Secrétariat technique.

Les groupes de travail initialement installés pour mettre en œuvre les activités proposées dans le cadre de la Plan d'action de Guatemala 2019 continueront d'affiner le processus d'élaboration des activités qui seront reflétées dans le « Plan de travail », en étroite coordination avec les autorités de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES) et avec le soutien du Secrétariat technique du processus ministériel de développement social.

2. CADRE D'ACTION GÉNÉRAL

Le plan d'action proposé est fondé sur les priorités continentales en matière de développement social identifiées par les États membres de l'OEA et sur la nécessité de créer des espaces d'échange et de dialogue dynamiques entre les pays autour de ces priorités.

Ce Plan d'action a été élaboré en tenant compte des « Lignes directrices générales pour les processus sectoriels au niveau ministériel dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) », document (CIDI/doc.228/17), approuvé par l'Assemblée générale de l'OEA en 2017, et du « Règlement applicable aux réunions sectorielles et spécialisées au niveau ministériel et/ou des hauts fonctionnaires du Conseil interaméricain pour le développement » (CIDI/doc.258/18), approuvé par l'Assemblée générale de l'OEA en 2018.

La mise en œuvre des activités définies dans ce Plan d'action repose sur les principes de collaboration et de coordination intersectorielles, et sur la nécessité de renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales sur le terrain, ainsi qu'avec le monde universitaire, le secteur privé et la société civile organisée, en créant des espaces pour promouvoir la participation active des populations vulnérables dont l'inclusion est essentielle pour rendre viable un développement social global. Les groupes de travail chercheront à garantir l'intégration de l'approche de l'égalité et de l'équité entre les sexes dans l'élaboration de leurs plans de travail, en rendant visibles les besoins différenciés des personnes appartenant à des groupes habituellement marginalisés, victimes de discrimination et/ou en situation de vulnérabilité.

3. OBJECTIF

L'objectif principal de ce Plan d'action est de définir, conformément à la Déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social « Renforcer la coopération continentale pour une reconstruction résiliente et un développement social durable dans les Amériques », les activités que les États membres de l'OEA souhaitent réaliser, au cours des trois prochaines années, d'ici la Sixième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social. En outre, les groupes de travail créés pour mettre en œuvre les activités définies dans ce Plan d'action seront chargés d'organiser les stratégies de coopération et d'échange, conformément aux priorités définies et en coordination avec les autres organismes de référence et les acteurs publics, privés et universitaires de la coopération internationale.

4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

Afin d'avancer dans la réalisation des objectifs et des domaines d'action prioritaires définis dans le présent Plan, les trois groupes de travail poursuivront leurs activités, assurant ainsi le suivi du Plan d'action précédent, en intégrant les lignes directrices décrites ici. Les États membres sont invités à se joindre à ces travaux et à y participer activement.

Les groupes de travail sont composés de représentants des ministères du Développement social et d'institutions équivalentes des États membres de l'OEA qui sont chargés de : a) conseiller la Commission interaméricaine de développement social (CIDES) conformément aux priorités établies dans la Déclaration; b) approfondir les questions identifiées dans ce Plan d'action et; c) faciliter l'échange d'expériences et le suivi des initiatives continentales connexes.

1. Groupe de travail 1 (GT1) : « Mesures de la pauvreté multidimensionnelle et conception de politiques publiques visant à garantir le bien-être et la jouissance d'une bonne qualité de vie »
2. Groupe de travail 2 (GT2) : « Des systèmes de protection sociale propices au développement social par la réduction de la pauvreté et des inégalités, et permettant d'élargir la protection sociale dans une approche holistique »

3. Groupe de travail 3 (GT3) : « Partenariats, financement et renforcement de la coopération continentale et de l'assistance technique pour promouvoir le développement social par le biais du Réseau interaméricain de protection sociale (RIPSO) »

Groupe de travail 1 : L'objectif principal de ce groupe de travail est de renforcer les capacités institutionnelles des États membres dans la mise en œuvre de mesures multidimensionnelles de la pauvreté et leur application directe dans la conception des politiques publiques nationales, ainsi que leur utilisation éventuelle dans l'évaluation de ces politiques et des progrès des États membres dans le cadre du Programme de développement à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, ce groupe de travail facilitera les activités suivantes :

- Continuer à créer des opportunités pour l'échange d'expériences et de connaissances sur les méthodologies de mesure de la pauvreté multidimensionnelle dans les pays des Amériques et, en particulier, les adaptations qui ont été mises en œuvre pour mesurer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté multidimensionnelle dans la région;
- Promouvoir l'échange d'expériences, de pratiques prometteuses et d'enseignements tirés de la mise en œuvre de mesures multidimensionnelles de la pauvreté sur le plan extrarégional;
- Approfondir l'échange d'expériences sur les mesures de la pauvreté multidimensionnelle au niveau sous-régional afin de connaître les expériences des pays des Caraïbes en particulier et les progrès réalisés dans l'analyse de l'indice mondial de pauvreté multidimensionnelle (IPM) avec une approche sous-régionale;
- Continuer à renforcer la coopération technique entre pairs par des échanges coopératifs entre les équipes chargées de la conception et de la mise en œuvre des mesures de la pauvreté multidimensionnelle;
- Renforcer la systématisation des informations régionales sur les mesures de la pauvreté multidimensionnelle, par l'élaboration de recueils, de rapports, de publications, d'observatoires, de systèmes d'indicateurs, entre autres;
- Promouvoir une formation au renforcement des capacités techniques sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et l'avenir de la protection sociale, en mettant l'accent

sur les nouvelles possibilités de mettre en place des systèmes de protection plus inclusifs qui contribuent à prévenir et à réduire la pauvreté.

Groupe de travail 2 : L'objectif principal de ce groupe est de renforcer la capacité des États membres de l'OEA à mettre en œuvre des systèmes de protection sociale au niveau national, avec une approche fondée sur le respect des droits de la personne et les principes d'universalité, de solidarité, d'égalité, de non-discrimination, de participation et d'inclusion, de responsabilité et de transparence, et d'équité, visant à assurer une couverture complète, en tenant compte en particulier des groupes en situation de vulnérabilité et en promouvant des évaluations rigoureuses comme outil pour une prise de décision judicieuse. Pour atteindre cet objectif, le groupe de travail facilitera les activités suivantes :

- Continuer à renforcer les capacités techniques des fonctionnaires des ministères du Développement social et des institutions équivalentes, par le biais de formations telles que le « Diplôme en protection sociale dans les Amériques » en coopération avec des institutions universitaires d'Amérique latine et, en langue anglaise, en coopération avec l'Université des Indes occidentales et d'autres institutions universitaires des Caraïbes.
- Créer des possibilités de diffusion et de formation concernant les « Lignes directrices régionales pour l'inclusion sociale des survivants de la traite des personnes dans les Amériques » (OEA-OIM).
- Promouvoir des initiatives telles que le « Troisième Séminaire pan-amazonien de protection sociale » en coordination avec les pays qui partagent l'Amazonie, afin de faire connaître les mécanismes d'action sociale mis en œuvre dans la région amazonienne pour promouvoir le bien-être intégral.
- Favoriser la tenue d'une « table ronde sur les systèmes de protection sociale des États interaméricains » dans le cadre de la semaine de l'inclusion sociale (octobre).
- Approfondir le dialogue continental de haut niveau par le biais d'initiatives telles qu'un forum politique de haut niveau sur les systèmes de protection sociale (modalité virtuelle) au cours duquel serait adoptée une déclaration politique pour l'établissement d'un programme interaméricain de protection sociale.
- Promouvoir l'analyse participative du genre au sein des ministères chargés du développement social et des institutions équivalentes, en collaboration avec la Commission interaméricaine des femmes (CIM) et l'ONU-Femmes, entre autres.

- Encourager l'intégration de la perspective du handicap au sein des ministères chargés du développement social afin de garantir que la collecte de données, l'analyse et les recommandations politiques tiennent compte de ce groupe particulièrement vulnérable.
- Fournir une formation technique ciblée pour renforcer les capacités institutionnelles à reconnaître et valoriser le travail de soins rémunéré et non rémunéré et améliorer les conditions du secteur des soins dans le cadre de l'adoption de systèmes de soins Intégrés dans la région, en tant que pilier fondamental de la protection sociale grâce à des initiatives telles que des ateliers, des forums de discussion et d'autres espaces appropriés pour faire connaître la « Loi-type sur les soins » (CIM-OEA) comme outil pour évoluer vers des systèmes de soins intégrés.
- Systématiser les meilleures pratiques internationales concernant les mécanismes de relance économique post COVID-19 les plus efficaces et leurs effets sur le développement social en général et les systèmes de protection sociale en particulier.

Groupe de travail 3 : Partenariats, financement et renforcement de la coopération continentale et de l'assistance technique pour promouvoir le développement social par le biais du Réseau interaméricain de protection sociale (RIPSO) :

L'objectif principal de ce groupe est, dans le cadre de l'ODD 17, de promouvoir le dialogue, les synergies et la coopération avec d'autres organismes et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux afin de renforcer la coopération technique sur les questions de développement social. Pour atteindre cet objectif, le groupe de travail facilitera les activités suivantes :

- Élaborer, avec les nouvelles autorités du RIPSO, un plan visant à assurer la viabilité financière du réseau, et continuer à encourager les ministères chargés du développement social et les institutions équivalentes à contribuer au Fonds volontaire, en fonction des capacités nationales.
- Organiser une réunion technique pour inciter les pays à rejoindre le GT3 et convenir du plan de relance du RIPSO en tant qu'espace volontaire d'échange et d'examen des principales politiques de protection sociale dans les États américains, avec la participation d'institutions publiques, d'universités et d'ONG spécialisées dans ce domaine.
- Relancer le site web du RIPSO et, dans la limite des ressources disponibles, le tenir à jour.

- Développer une base de données actualisée des contacts du RIPSO avec la liste des autorités des ministères chargés du développement social et des institutions équivalentes dans la région et les coordonnées des personnes de contact au niveau technique.
- Développer une banque de données (disponible sur le site web du RIPSO) identifiant quels thèmes, domaines de politique publique, programmes etc. ressortent de l'offre et de la demande de coopération technique des ministères du développement social afin de promouvoir l'échange d'expériences entre les pays (coopération horizontale et triangulaire).
- Publier sur le site web la méthodologie de coopération technique « entre pairs », le processus de demande pour faciliter la coopération entre les agences de développement social des pays de la région et toutes les informations pertinentes sur les échanges de coopération, les rapports sur ces échanges, entre autres.
- Créer un espace de dialogue virtuel entre les liaisons techniques/points focaux des ministères du développement social ou leur équivalent pour assurer le suivi des engagements de la REMDES.
- Promouvoir la diffusion d'informations sur les questions et activités pertinentes du réseau par le biais de bulletins d'information mensuels.
- Approfondir la coopération technique « entre pairs » entre les ministères du développement social et les institutions équivalentes de la région par le biais d'initiatives de coopération régionale telles que le programme « Caribbean Bridge » (« Puente Caribe » en espagnol).

5. FONCTIONNEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL (moyens de mise en œuvre)

Les groupes de travail sont coordonnés par les ministres et les hautes fonctionnaires chargés du développement social, qui peuvent exercer leurs fonctions directement ou par l'intermédiaire de représentants. Chaque groupe de travail est doté d'un président et d'un vice-président (haut fonctionnaire chargé du développement social).

Pour remplir leurs fonctions, les groupes de travail sont soutenus par le Secrétariat à l'accès aux droits et l'équité (Département de l'inclusion sociale) en tant que Secrétariat technique pour l'organisation de leurs réunions, ainsi que pour la préparation des contributions techniques et des

rapports d'activité et de suivi. Pour assurer le suivi des travaux techniques de chaque groupe de travail, les autorités correspondantes désigneront des fonctionnaires des domaines techniques concernés qui serviront de points de contact pour la communication et la mise en œuvre des activités définies dans ce plan.

Avec l'approbation préalable des autorités du groupe de travail, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les institutions nationales et les personnes ayant une compétence reconnue dans les questions à examiner, peuvent participer aux activités du groupe de travail, en fonction de l'intérêt manifesté, en vue de promouvoir la coopération, de créer des synergies et de compléter les activités.

Les Groupes de travail, en coordination avec le Secrétariat technique et les autorités de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES), définiront un calendrier d'activités (« Plan de travail »), avec l'approbation préalable des autorités du groupe de travail, au plus tard trois mois après la réunion ministérielle pour mettre en œuvre le présent Plan d'action.

6. SUIVI, ÉVALUATION ET RAPPORTS

Le Plan d'action sera dirigé par la Commission interaméricaine de développement social (CIDES), avec le soutien du Secrétariat technique du processus ministériel en matière de développement social. Le président de la CIDES rendra compte du suivi des actions lors de la prochaine réunion ministérielle sur le développement social.

7. FINANCEMENT

La mise en œuvre des activités proposées dans ce plan d'action dépendra de la disponibilité des ressources techniques et financières correspondantes. Afin d'assurer la durabilité des groupes de travail et la mise en œuvre efficace de leurs activités, le Fonds volontaire pour le développement social a été créé en 2019 par une résolution de l'Assemblée générale,^{1/} pour recevoir des contributions volontaires

1. [AG/RES. 2939 \(XLIX-O/19\)](#) « Promotion d'initiatives continentales en matière de développement intégré », adoptée par l'Assemblée générale de l'OEA lors de sa Quarante-neuvième Session ordinaire, tenue en juin 2019, à Medellín, en Colombie (paragraphe 29 du dispositif).

des États membres de l'OEA, des organisations internationales et régionales, des fondations et d'autres organismes publics et privés désireux d'apporter leur soutien.

Nous encourageons les États membres, les observateurs permanents et les autres donateurs à contribuer à ce fonds, dans la mesure de leurs moyens, afin d'assurer le financement des initiatives envisagées dans ce plan, qui sont nécessaires à la réalisation des engagements convenus dans la déclaration adoptée lors de la présente réunion pour promouvoir le développement social dans la région et favoriser le redressement de nos pays après la crise actuelle.